

*Proposition de lettre à l'attention des parents qui refusent le retour en classe de leur.s enfant.s dès le 11 mai 2020. À adapter, ou envoyer telle quelle, aux chef.fes d'établissement ou Circonscriptions (Inspections) de l'Éducation Nationale pour le 1^{er} degré (maternelle, élémentaire).
Et pour en tenir informé le reste de la « chaîne de responsabilité », une copie peut également être transmise aux services académiques qui chapeautent l'école de.s l'enfant.s, comme au Ministère...*



Madame, Monsieur la le responsable d'établissement,

De la même façon que nous avons bien compris que le port du masque était inutile, puisqu'il n'y en avait pas, tout le monde a bien compris cette fois que la réouverture des écoles est nécessaire afin que les enseignant.es puissent garder les enfants dont les parents doivent retourner au travail. Preuve en est que les universités ne rouvriront pas, les étudiant.es n'ayant besoin de personne pour se garder.

Mon rôle en tant que parent est de préserver la santé de mon enfant, et vous êtes bien placé.e pour savoir que la distanciation physique dans une école est autant un leurre que la continuité pédagogique tant vantée par votre ministère.

Je tiens aussi à préciser que la responsabilité civile et personnelle de l'inspecteur d'académie peuvent être mises en exergue au pénal en cas de problème. Cité dans l'art. 223-2.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020630955&cidTexte=LEGIARTI000006070719&dateTexte=20090514>

En l'espèce, pour mise en danger et non respect de l'obligation particulière de sécurité pour nos enfants, cité dans l'art. 223-1 du code pénal.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000024042637&cidTexte=LEGIARTI000006070719&dateTexte=20110519>

Pour ma part, et par principe de précaution, je vous informe que mon enfant (NOM PRENOM) ne prendra pas le chemin de l'école/de la garderie, ce lundi 11 mai 2020.

Je vous remercie de votre compréhension, et vous souhaite de rester en bonne santé, en dépit de cette décision à motif purement économique, au détriment de l'intérêt sanitaire de nos enfants, comme de nos familles. Sans compter l'ensemble de la population (le fait épidémique impliquant un raisonnement en termes de population, à ma connaissance) qui, après un effort notable de confinement, pourrait voir ce dernier purement et simplement ruiné par un retour prématuré en classe.

<https://www.inserm.fr/actualites-et-evenements/actualites/comprendre-specificites-covid-19-chez-enfants>
<http://www.euro.who.int/fr/media-centre/sections/statements/2020/statement-transition-to-a-new-normal-during-the-covid-19-pandemic-must-be-guided-by-public-health-principles>

Bien cordialement,
SIGNATURE